

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
26e séance
tenue le
mardi 15 novembre 1994
à 18 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26e SÉANCE

Président : M. RAICHEV (Bulgarie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite)
- c) PRODUITS DE BASE (suite)
- d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite)
- e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite)
- f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite)
- i) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES POSSIBILITÉS OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/49/SR.26
4 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

94-82311 (F)

9482311

/...

En l'absence de M. Khan (Pakistan), M. Raichev (Bulgarie),
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 18 heures.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/229, A/49/256, A/49/307, A/49/378, A/49/381, A/49/395, A/49/412-S/1994/1078, A/49/422-S/1994/1086, A/49/424 et Add.1, A/49/479, A/49/493-S/1994/1142, A/49/506, A/49/541, A/49/542)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/49/15 (vol. I et II), A/49/227 et Add.1 et 2, A/49/228-S/1994/827, A/49/277, A/49/363)
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite) (A/49/438, A/49/507)
- c) PRODUITS DE BASE (suite) (A/49/226, A/49/228-S/1994/827, A/49/287-S/1994/894 et Corr.1)
- d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite) (A/49/159-E/1994/62 et Add.1 et 2)
- e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite) (A/49/330)
- f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite) (A/49/347, A/49/372)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAIN (HABITAT II) (suite) (A/49/37, A/49/272, A/49/640)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite) (A/49/572)
- i) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES POSSIBILITÉS OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite) (A/49/287-S/1994/894 et Corr.1, A/49/541)

1. M. GUERRERO (Philippines) dit que la communauté internationale continue à se heurter aux mêmes problèmes de développement que par le passé. La délégation philippine se félicite de la conclusion des négociations multilatérales d'Uruguay, mais il semble que les principaux bénéficiaires des nouveaux accords soient les pays développés et les pays en développement les plus dynamiques. Les pays puissants continuent à appliquer diverses mesures protectionnistes, tandis que les échanges des pays en développement restent soumis à de nombreuses contraintes. Malgré de récentes améliorations, les projections à long terme des prix des produits de base provenant des pays en développement ne sont guère encourageantes. Dans de nombreux pays, notamment en Afrique, la menace de la famine est toujours présente et l'industrialisation reste un rêve.

2. On serait tenté d'en conclure que les problèmes économiques et les problèmes de développement persisteront encore très longtemps : l'histoire n'enseigne-t-elle pas que c'est là faire preuve non de pessimisme mais de réalisme? Ce qui importe, c'est donc de s'attaquer aux problèmes concrets de

/...

l'heure en utilisant les moyens disponibles et en recherchant des solutions acceptables sur le moment.

3. C'est précisément ce que tente de faire actuellement l'Organisation des Nations Unies. La note du Secrétaire général intitulée "Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat" (A/49/542) constitue une importante contribution au débat sur cette question. On y analyse l'évolution des préoccupations et des intérêts nationaux et internationaux au fil des années, l'interaction de ces intérêts, l'émergence de nouveaux acteurs et l'évolution du concept de partenariat dans le cadre de la poursuite des objectifs internationaux. Il est important de poursuivre le dialogue et de continuer à rechercher un consensus en tenant compte des interdépendances entre la paix et la sécurité, entre la prospérité et le développement, et entre les préoccupations politiques et les considérations socio-économiques. Le dialogue redonne aux êtres humains leur place en tant que principaux acteurs et principaux bénéficiaires de la croissance économique et du développement.

4. Ce dialogue doit néanmoins s'accompagner d'un effort résolu pour permettre aux peuples de la planète de se développer plus efficacement, de se prendre davantage en charge et d'améliorer leur compétitivité sans perdre de vue l'interdépendance de leurs activités, afin d'affronter le monde de façon intelligente et réaliste, dans l'honneur et la dignité. Enfin, ce dialogue devrait permettre de dégager la volonté politique nécessaire pour que des améliorations soient apportées chaque fois que cela est possible afin d'assurer une qualité de vie satisfaisante à toutes les populations.

5. M. FARHADI (Afghanistan) souligne que la situation tragique de certains des pays les moins avancés est aggravée par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, notamment par la guerre. Cette dernière est une nouvelle manifestation funeste du sous-développement en cette fin de siècle, non seulement en Afghanistan, mais aussi dans d'autres pays d'Asie et d'Afrique.

6. L'Afghanistan est particulièrement sensible aux efforts actuellement déployés par la communauté internationale pour répondre aux besoins et problèmes particuliers des États en développement sans littoral d'Asie centrale ayant récemment accédé à l'indépendance et des pays en développement de transit qui sont leurs voisins. Dans sa résolution 48/170, l'Assemblée générale a reconnu qu'il était nécessaire d'améliorer la situation actuelle en matière de transit dans ces pays, sur le plan de l'efficacité et, dans son rapport sur la question (A/49/277), le Secrétaire général a fait le point de la situation et formulé des propositions quant aux mesures à prendre à l'avenir. Mais ce rapport ne représente que le premier stade, d'ailleurs approximatif, de l'élaboration complète de programmes d'action plus concrets en vue de régler ces problèmes.

7. En tant que pays sans littoral et de transit, l'Afghanistan soutient les recommandations de la Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement concernant les domaines prioritaires et les modalités des mesures à prendre à l'avenir pour améliorer les systèmes de transit dans les pays en développement sans littoral et de transit. L'absence d'accès direct de ces pays à la mer, à laquelle s'ajoutent

/...

leur éloignement des marchés mondiaux et leur isolement ainsi que le coût prohibitif du transit et les risques encourus, limitent fortement la portée des efforts qu'ils déploient globalement pour se développer sur le plan social et économique, alors qu'ils ne peuvent avoir accès aux marchés mondiaux sans l'établissement d'un système de transit multinational. Dans la mesure où la plupart des pays de transit sont aussi des pays en développement qui connaissent de graves difficultés économiques, et qui n'ont notamment pas d'infrastructure suffisante dans le secteur des transports, il convient de renforcer le soutien de la communauté internationale tant aux États en développement sans littoral d'Asie centrale qu'aux pays en développement de transit qui sont leurs voisins.

8. Les arrangements bilatéraux de coopération, ainsi que la coopération et l'intégration régionale et sous-régionale, ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. Il importe tout particulièrement d'élaborer un programme afin d'améliorer l'efficacité du système de transit actuel, et notamment la coordination du transport ferroviaire et routier dans les États en développement sans littoral d'Asie centrale ayant récemment accédé à l'indépendance et les pays en développement de transit qui sont leurs voisins. Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devraient donc poursuivre leur évaluation des systèmes de transit des pays d'Asie centrale, et en particulier des voies d'accès les plus courtes au Sud, en entreprenant des études sur les couloirs envisagés afin de soumettre des propositions à ce sujet à l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

9. Les pays donateurs et les organismes de financement et de développement devraient également fournir aux pays en développement sans littoral et de transit une assistance financière et technique appropriée sous forme de dons ou de prêts à des conditions de faveur qui pourraient être affectés à la construction, l'entretien et l'amélioration de leurs installations de transport, d'entreposage et de transit et notamment pour l'établissement d'itinéraires de rechange et l'amélioration des communications.

10. En outre, il conviendrait que le Secrétaire général de la CNUCED entreprenne, en collaboration avec l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), des études concernant : l'harmonisation des systèmes de paiement des services de transit; l'identification des obstacles administratifs, institutionnels et commerciaux qui s'opposent au transit, et en particulier l'amélioration des systèmes de gestion du transit; l'élaboration d'un cadre juridique, administratif, institutionnel et de dispositions réglementaires applicables aux opérations de transit, privilégiant les accords de transit multilatéraux et bilatéraux; et le remplacement des accords de transit et des arrangements bilatéraux existants par de nouveaux accords et arrangements conformes aux exigences actuelles du commerce de transit dans les pays sans littoral et de transit concernés.

11. Il serait également utile que le Secrétaire général de la CNUCED organise, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la CESAP et les chefs de secrétariat des autres organisations régionales concernées, un colloque régional en 1996 afin que les États en développement sans littoral d'Asie centrale ayant récemment accédé à l'indépendance et les pays en développement de transit

/...

évaluent les résultats des études concernant les couloirs proposés et conviennent d'un programme d'action complémentaire approprié.

12. L'Afghanistan se félicite de la création de l'Organisation mondiale du commerce, mais ne pourra participer pleinement aux activités de cet organe que s'il bénéficie de l'assistance technique nécessaire de la part des institutions internationales.

13. La délégation afghane souhaite proposer l'inscription de la question de la reconstruction des établissements humains détruits par la guerre à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

14. M. HONG Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) souscrit à la déclaration faite à propos du point 88 de l'ordre du jour par la délégation algérienne au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Se référant au point 88 h), il souligne que plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans une extrême pauvreté et que la malnutrition touche plus de 500 millions de personnes, ce qui provoque la mort de 6 millions d'enfants chaque année dans les pays en développement. Par ailleurs, deux États Membres sont récemment venus s'ajouter à la liste des pays les moins avancés. Il ne fait aucun doute que la pauvreté s'aggrave et que le fossé se creuse entre pauvres et riches. La communauté internationale doit donc prendre d'urgence des mesures pour créer un environnement économique extérieur favorable afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté. C'est aux pays développés qu'il incombe au premier chef de prendre ces mesures.

15. En proclamant l'année 1996 Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, l'Assemblée générale a reconnu, dans la résolution 48/183, que cet objectif était essentiel au maintien d'une paix durable et à la réalisation du développement durable dans tous les pays. Il est encourageant qu'un groupe de travail ad hoc au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable ait commencé à élaborer un programme portant sur des objectifs précis et des mesures à prendre dans le cadre de l'Année internationale aux niveaux national, régional et international.

16. Le Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en 1995, devrait être mis à profit pour élaborer une stratégie internationale efficace en vue d'éliminer la pauvreté d'ici à l'an 2000 et pour adopter un programme d'action définissant des mesures concrètes afin d'atteindre cet objectif.

17. Le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée, guidé depuis les premiers jours de l'existence du pays par l'idéologie de l'autonomie (juche) qui place la personne humaine au centre du développement, a mis en oeuvre un certain nombre de mesures sociales concrètes, prévoyant notamment l'enseignement obligatoire et gratuit pendant 11 ans, ainsi que la gratuité des soins médicaux et du logement. Il a également apporté son assistance à des pays africains dans le domaine de l'agriculture, dans l'esprit de la coopération sud-sud.

18. M. ALIOU (Cameroun), prenant la parole à propos du point 88 c) de l'ordre du jour, attire l'attention sur le rapport du Secrétaire général de la CNUCED

/...

(A/49/226) et dit que la situation en ce qui concerne les produits de base est d'une extrême importance pour les pays en développement, dont la croissance et le développement économiques reposent essentiellement sur la production et la commercialisation de ces produits. C'est pourquoi ces pays sont gravement préoccupés par l'instabilité actuelle du marché international des produits de base et par la baisse vertigineuse des prix. Dans l'ensemble, les espoirs qu'ils avaient placés dans les négociations d'Uruguay ont été déçus. Les obstacles qui entravent l'instauration de flux commerciaux équitables n'ont pas été levés, l'inégalité des termes de l'échange persiste, de même que la faiblesse excessive des prix des produits de base; les barrières tarifaires et non tarifaires continuent à faire obstacle à l'accès des produits des pays en développement au marché international. De surcroît, le traitement préférentiel accordé jusqu'ici à certains produits sensibles des pays en développement est remis en cause par une nouvelle forme de protectionnisme consistant en clauses sociales et environnementales. Les pertes de l'Afrique consécutives à la conclusion des négociations d'Uruguay sont estimées à plus de 2,6 milliards de dollars et ce continent ne représente plus que 2 % du marché mondial. Cette situation, à laquelle s'ajoute un accroissement rapide de la population, a entraîné une baisse du revenu par habitant et une détérioration de la situation nutritionnelle.

19. La communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer le développement durable de tous les pays. Elle doit créer les conditions d'un marché international libre, transparent, et qui puisse assurer aux produits des pays en développement un prix juste, stable et prévisible. Elle doit aussi mettre en oeuvre des mesures compensatoires en faveur des pays les plus affectés par les nouvelles conditions du marché. Il importe d'aider les pays en développement à moderniser leurs systèmes de production et de distribution, à stabiliser et accroître leurs revenus et à diversifier leurs économies, particulièrement dans le secteur des produits de base. La proposition concernant la création d'un fonds de diversification pour les produits de base est un pas essentiel dans cette direction.

La séance est levée à 18 h 50.